

CONSEIL EN ORGANISATION

Le CDG 50 assure pour la collectivité / l'établissement, une mission de conseil en organisation qui consiste à apporter un conseil et une assistance dédiée aux démarches de préparation au changement, de définition de nouveaux modes de fonctionnement des organisations et de soutien à la fonction ressources humaines.

Objectifs de la mission

Le CDG 50 assure les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- ✓ aide à la décision en matière de stratégie organisationnelle ou de projets d'administration,
- ✓ accompagnement à la mise en place d'outils RH : nouvel organigramme, fiches de poste,
- ✓ accompagnement à l'optimisation des procédures de travail,
- ✓ accompagnement de la mise en œuvre du changement sur les aspects organisationnels, management et ressources humaines,
- ✓ accompagnement à l'élaboration d'un projet de direction ou de service,
- ✓ réalisation d'études et de diagnostics organisationnels,
- ✓ accompagnements individuels ou de groupes à la posture managériale,
- ✓ tout autre besoin exprimé par une collectivité ou un établissement public qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la mission de conseil en organisation.

Conditions d'exercice de la mission

1. Délibération de la collectivité / de l'établissement
2. Signature de la convention-cadre d'adhésion aux missions du CDG 50
3. Demande d'intervention via le formulaire dédié
4. Signature de la proposition d'intervention par le CDG dans laquelle sont définis les objectifs, la méthode, les délais d'intervention, la durée prévisible de l'intervention ainsi que le coût de la prestation

Tarification

La collectivité / l'établissement participe au financement de la mission sur la base de la **proposition d'intervention établie** conformément au tarif journalier précisé dans la brochure « Tarifs des missions du CDG 50 » et accepté par la collectivité / l'établissement.

Tout dépassement horaire justifié par l'objet de la mission fera l'objet d'un nouveau devis et sera préalablement soumis à l'accord de l'autorité territoriale.

Les + du CDG 50

- ✓ une parfaite connaissance de l'environnement territorial
- ✓ un regard extérieur, apportant objectivité et neutralité à la collectivité
- ✓ un accompagnement personnalisé adapté à votre situation

Des questions sur la mission ?

Service Conseil en organisation

☎ 07 87 74 92 59

✉ organisation@cdg50.fr

CONSEIL EN ORGANISATION

Demande de mission facultative

À transmettre à l'adresse organisation@cdg50.fr

Collectivité / établissement :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

L'autorité territoriale sollicite le CDG 50 pour la réalisation d'une mission de **conseil en organisation**.

Motif de la demande

Exposé du dossier :

Pièces jointes :

Nature de l'accompagnement sollicité :

aide à la décision en matière de stratégie organisationnelle ou de projets d'administration

accompagnement à la mise en place d'outils RH : nouvel organigramme, fiches de poste

accompagnement à l'optimisation des procédures de travail

accompagnement de la mise en œuvre du changement sur les aspects organisationnels, management et ressources humaines

accompagnement à l'élaboration d'un projet de direction ou de service

réalisation d'études et de diagnostics organisationnels

accompagnements individuels ou de groupes à la posture managériale

tout autre besoin exprimé par une collectivité ou un établissement public qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la mission de conseil en organisation

L'autorité territoriale reconnaît avoir pris connaissance **des conditions d'utilisation de la mission facultative demandée** (consultables sur www.cdg50.fr) et en **accepte les termes**.

À

le

Cachet et signature
de l'autorité territoriale

